

Règlement particulier du *Nanteuil Eco Bad Night IV*

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « *Nanteuil Eco Bad Night IV* ». Il se déroule les **07/11/2025 au 09/11/2025**, c'est un tournoi nocturne les horaires sont : Vendredi de 18h à 5h et le Samedi de 18h à 5h. Il se déroulera au Gymnase des Closeaux, Chemin de Crécy 77100 Nanteuil Les Meaux. 7 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Claude Derniaux**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Nicolas Brocq.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Nanteuil Eco Bad Night IV** est un tournoi National senior qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ». Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés par un adulte responsable.
- 2.2 Les séries proposées sont NC/P10, D9/D8, D7/R6 dans les tableaux de DH, DD, DM.
Le tableau DM sera intégralement joué le Vendredi 07/11/2025 jusqu'au Samedi 08/11/2025, le DH et DD seront joués uniquement sur la journée du Samedi 08/11/2025 jusqu'au Dimanche 09/11/2025
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est au **10 Octobre 2025**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **24 Octobre 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Inscription uniquement sur Badnet/E-bad
- 3.4 Les inscriptions et règlement des frais se font uniquement via Badnet/E-bad, jusqu'au **10 Octobre 2025**.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'arrivée : la date retenue pour une paire étant celle du dernier inscrit de la paire (Les inscriptions seront validées une fois que les deux joueurs de la paire seront inscrits).
- 3.6 Le montant des droits d'engagement est 16€ pour 1 tableau et 21€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort sauf pour un forfait justifié.
- 3.7 Les surclassements sont acceptés si l'un des deux joueurs fait partie du tableau demandé, en respectant le RGC.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement à la date limite d'inscription.

- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi de 18h00 à 00h00 et/ou le samedi de 00h00 à 5h00 et/ou 18h00 à 00h00 et/ou le dimanche de 00h00 à 5h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au Nanteuil Eco Bad Night IV au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.2 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs, sauf pour les finales où ils seront fournis. Le volant plume officiel est le RSL 3. Ils devront être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre pour départager en cas de litige entre les deux paires. Tous les matches sont disputés en 2 manches gagnantes de 21 points avec prolongation si nécessaire.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.



- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, deux coachs par paires appelées, les officiels, les membres du comité d'organisation et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Nanteuil Eco Bad Night IV** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports
- 5.14 Le stationnement sur le parvis du gymnase est strictement interdit. Il doit être laissé libre d'accès pour les services d'urgences.
- 5.15 Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusé sur le site internet du club ou dans tout autre revue à vocation de mise en avant du club. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.